FRAC 21776 R
4. février 1790.
Case FRC 21569

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE ROI,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 4 Février 1790.

MESSIEURS, la gravité des circonstances où se trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement progressif de tous les liens de l'ordre & de la subordination, la suspension ou l'inactivité de la justice, les mécontentemens qui naissent des privations particulieres, les oppositions, les haines malheureuses qui sont la suite inévitable des longues dissentions, la situation critique des finances, & les incertitudes sur la fortune publique; enfin, l'agitation générale des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité & & du bonheur du royaume.

Un grand but se présente à vos regards, mais il faut y atteindre sans accroissement de troubles & sans nouvelles convulsions. C'étoit, je dois le dire, d'une maniere plus douce & plus tranquille, que j'espérois vous y conduire, lorsque je formai le dessein de vous rassembler & de réunir, pour la félicité publique, les lumieres & les volontés des représentans de la nation; mais mon bonheur & ma gloire ne sont pas moins étroitement liés au succès de vos travaux.

Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeste que pouvoient avoir sur eux, les cir-

NEWBERRY LIBRARY

conſtances malheureuſes au milieu deſquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la diſette que la France avoit à redouter l'année derniere, ont été éloignées par des ſoins multipliés & des approviſionnemens immenſes. Le déſordre que l'état ancien des finances, le diſcrédit, l'exceſſive rareté du numéraire, & le dépériſſement graduel des revenus devoient naturellement amener ce déſordre, au moins dans ſon éclat & dans ſes excès, a été juſqu'à préſent écarté. J'ai adouci par-tout, & principalement dans la capitale, les dangereuſes conſéquences du défaut de travail; & nonobſtant l'affoibliſſement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'euſſe deſiré, mais dans un état de tranquillité ſuffiſant pour recevoir le bienfait d'une liberté ſage & bien ordonnée : enfin, malgré notre ſituation intérieure, généralement connue, & malgré les orages politiques qui agitent d'autres nations, j'ai conſervé la paix au dehors, & j'ai entretenu, avec toutes les puiſſances de l'Europe, les rapports d'égards & d'amitié qui peuvent rendre cette paix durable.

Après vous avoir ainſi préſervé des grandes contrariétés qui pouvoient ſi aiſément traverſer vos ſoins & vos travaux, je crois le moment arrivé où il importe à l'intérêt de l'état, que je m'aſſocie d'une maniere encore plus expreſſe & plus manifeſte, à l'exécution & à la réuſſite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis ſaiſir une plus belle occaſion que celle où vous préſentez à mon acceptation, des décrets deſtinés à établir, dans le royaume, une organiſation nouvelle, qui doit avoir une influence ſi importante & ſi propice ſur le bonheur de mes ſujets, & ſur la proſpérité de cet empire.

Vous ſavez, meſſieurs, qu'il y a plus de dix ans, & dans un tems où le vœu de la nation ne s'étoit pas encore expliqué ſur les aſſemblées provinciales, j'avois commencé à ſubſtituer ce genre d'adminiſtration, à celui qu'une ancienne & longue habitude avoit conſacré. L'expérience m'ayant fait connoître que je ne m'étois point trompé dans l'opinion que j'avois conçu de l'utilité de ces établiſſemens, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait, toutes

les provinces de mon royaume ; & pour assurer aux nouvelles administrations la confiance générale, j'ai voulu que les membres dont elles devoient être composées, fussent nommés librement par tous les citoyens. Vous avez amélioré ces vues de plusieurs manieres, & la plus essentielle, sans doute, est cette subdivision égale & sagement motivée, qui, en affoiblissant les anciennes séparations de province à province, & en établissant un système général & complet, d'équilibre, réunit davantage à un même esprit, & à un même intérêt, toutes les parties du royaume. Cette grande idée, ce salutaire dessein vous sont entiérement dus ; il ne falloit pas moins qu'une réunion de volontés de la part des représentans de la nation, il ne falloit pas moins que leur juste ascendant sur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une si grande importance, & pour vaincre, au nom de la raison, la résistance de l'habitude, & des intérêts particuliers.

Je favoriserai, je seconderai par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, le succès de cette vaste organisation, d'où dépend à mes yeux, le salut de la France, & je crois nécessaire de le dire, je suis trop occupé de la situation intérieure du Royaume, j'ai les yeux trop ouverts sur les dangers de tout genre dont nous sommes environnés, pour ne pas sentir fortement que dans la disposition présente des esprits, & en considérant l'état où se trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choses s'établisse avec calme & avec tranquillité, ou que le royaume soit exposé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais citoyens y réfléchissent, ainsi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention sur le bien de l'état, & ils verront que même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le tems réformera ce qui pourra rester de défectueux dans la collection des loix qui auront été l'ouvrage de cette assemblée ; mais toute entreprise qui tendroit à ébranler les principes de la constitution même, tout concert qui auroit pour but de les renverser où d'en affoiblir l'heureuse influence, ne serviroient qu'à introduire au milieu de nous, les maux effrayans de la discorde ; & en supposant le succès

d'une semblable tentative contre mon peuple & moi, le résultat nous priveroit, sans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choses nous offre la perspective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances que nous pouvons concevoir, & ne songeons qu'à les réaliser par un accord unanime. Que par-tout on sache que le monarque & les représentans de la nation, sont unis d'un même intérêt & d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance, répandent dans les provinces, un esprit de paix & de bonne volonté, & que tous les citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent servir l'état essentiellement par leur zele & par leurs lumieres, s'empressent de prendre part aux différentes subdivisions de l'administration générale, dont l'enchaînement & l'ensemble doivent concourir efficacement au rétablissement de l'ordre, & à la prospérité du royaume.

Nous ne devons point le dissimuler, il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté suivie, un effort général & commun, sont absolument nécessaires pour obtenir un succès véritable. Continuez donc vos travaux, sans autre passion que celle du bien ; fixez toujours votre premiere attention sur le sort du peuple, & sur la liberté publique ; mais occupez-vous aussi d'adoucir, de calmer toutes les défiances, & mettez fin, le plutôt possible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France, un si grand nombre de ses citoyens, & dont l'effet contraste avec les loix de sûreté & de liberté que vous voulez établir. La prospérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous appercevons par tout des espérances, soyons impatiens de voir aussi par-tout le bonheur.

Un jour ; j'aime à le croire, tous les François, indistinctement, reconnoîtront l'avantage de l'entiere suppression des différences d'ordre & d'état, lorsqu'il est question de travailler en commun au bien public, à cette prospérité de la patrie qui intéresse également tous les citoyens, & chacun doit voir sans peine que pour être appellé dorénavant à servir l'état de quelque maniere, il suffira de s'être rendu remarquable par ses talens ou par ses vertus.

En même-tems néanmoins, tout ce qui rappelle à une

nation l'ancienneté & la continuité des services d'une race honorée, est une distinction que rien ne peut détruire ; & comme elle s'unit aux devoirs de la reconnoissance, ceux qui, dans toutes les classes de la société, aspirent à servir efficacement leur patrie, & ceux qui ont eu déja le bonheur d'y réussir, ont un intérêt à respecter cette transmission de titres ou de souvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse faire passer à ses enfans.

Le respect dû aux ministres de la religion, ne pourra non plus s'effacer, & lorsque leur considération sera principalement uni aux saintes vérités qui sont la sauve-garde de l'ordre & de la morale, tous les citoyens honnêtes & éclairés, auront un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

Sans doute ceux qui ont abandonné de grands privileges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus comme autrefois, un ordre politique dans l'état, se trouvent soumis à des sacrifices dont je connois toute l'importance ; mais j'en ai la persuasion, ils auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établissement des assemblées nationales présente l'espérance.

J'aurois bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'état, je m'arrêtois à des calculs personnels ; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine & entiere dans l'accroissement du bonheur de la nation, & c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici ce sentiment.

Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage, & de concert avec la Reine, qui partage tous mes sentimens, je préparerai de bonne heure l'esprit & le cœur de mon fils, au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès ses premiers ans à être heureux du bonheur des François, & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience : & qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentimens d'amour & de fidélité, dont la nation, depuis tant de siecles, donne à ses Rois des preuves si touchantes.

Je ne dois point le mettre en doute; en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez sûrement avec sageſſe & avec candeur de l'affermiſſement du pouvoir exécutif, cette condition, ſans laquelle il ne ſauroit exiſter aucun ordre durable au dedans, ni aucune conſidération au dehors. Nulle défiance ne peut raiſonnablement vous reſter; ainſi il eſt de votre devoir, comme citoyens & comme fideles repréſentans de la nation, d'aſſurer au bien de l'état & à la liberté publique, cette ſtabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active & tutélaire. Vous aurez ſûrement préſent à l'eſprit, que ſans une telle autorité, toutes les parties de votre ſyſtême conſtitutionnel reſteroient à la fois ſans lien & ſans correſpondance, & en vous occupant de la liberté que vous aimez & que j'aime auſſi, vous ne perdrez pas de vue que le déſordre, en adminiſtration, en amenant la confuſion des pouvoirs, dégénere ſouvent par d'aveugles violences, dans la plus dangereuſe & la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainſi, non pas pour moi, Meſſieurs, qui ne compte point ce qui m'eſt perſonnel, près des loix & des inſtitutions qui doivent régler le deſtin de l'empire, mais pour le bonheur même de notre patrie, pour ſa propriété, pour ſa puiſſance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impreſſions du moment, qui pourroient vous détourner de conſidérer dans ſon enſemble, ce qu'exige un royaume tel que la France, & par ſa vaſte étendue, & par ſon immenſe population, & par ſes relations inévitables au dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention ſur ce qu'exigent encore des légiſlateurs; les mœurs, le caractere & les habitudes d'une nation devenue trop célebre en Europe, par la nature de ſon eſprit & de ſon génie, pour qu'il puiſſe paroître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle les ſentimens de douceur, de confiance & de bonté, qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple auſſi de cet eſprit de juſtice qui ſert de ſauve-garde à la propriété, à ce droit reſpecté de toutes les nations, qui n'eſt pas l'ouvrage du haſard, qui ne dérive point des privileges d'opinion, mais qui ſe lie étroitement aux rapports les plus eſſentiels de l'ordre public & aux premieres conditions de l'harmonie ſociale.

Par quelle fatalité, lorſque le calme commençoit à renaître, de nouvelles inquiétudes ſe ſont-elles répandues dans les provinces ? par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès ! Joignez-vous à moi pour les arrêter, & empêchons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent ſouiller ces jours où le bonheur de la nation ſe prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens ſur la confiance publique, éclairez ſur ſes véritables intérêts, le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'eſt ſi cher, & dont on m'aſſure que je ſuis aimé quand on veut me conſoler de mes peines. Ah ! s'il ſavoit à quel point je ſuis malheureux à la nouvelle d'un injuſte attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les perſonnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuſe amertume.

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'état, ſans vous preſſer de vous occuper d'une maniere inſtant, & définitive, de tout ce qui tient au rétabliſſement de l'ordre dans les finances, & à la tranquillité de la multitude innombrable de citoyens qui ſont unis par quelque lien à la fortune publique. Il eſt tems d'appaiſer toutes les inquiétudes ; il eſt tems de rendre, à ce royaume, la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois, auſſi je vous invite à réſerver pour d'autre tems une partie des biens, dont la réunion de vos lumieres vous préſente le tableau ; mais quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déja fait, un plan ſage & raiſonnable pour l'exercice de la juſtice quand vous aurez aſſuré les baſes d'un équilibre parfait entre les revenus & les dépenſes de l'état ; enfin, quand vous aurez achevé l'ouvrage de la conſtitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnoiſſance publique ; & dans la continuation ſucceſſive de l'aſſemblée nationale, continuation fondée dorénavant ſur cette conſtitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de proſpérité à tous ceux que vous avez déja préparés. Puiſſe cette journée où votre monarque vient s'unir à vous de la maniere la plus franche & la plus intime, être une époque mémorable dans l'hiſtoire de cet empire ! elle le ſera, je l'eſpere, ſi mes vœux ardens, ſi mes inſtantes exhortations peuvent être un ſignal de paix

& de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent, je les payerai par ma reconnoissance & mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour; ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la constitution nouvelle, & le desir ardent de la paix, du bonheur & de la prospérité de la France.

Réponse de M. le président au Roi.

« Sire, l'assemblée nationale voit avec la plus vive reconnoissance, la conduite qu'a dicté à votre majesté son patriotisme. Elle néglige le faste & l'appareil du trône, lorsqu'elle daigne venir au milieu de nous.

Il suffit, en effet, pour entraîner tous les cœurs, de vous montrer dans toute la simplicité de vos vertus. Je ne risquerai pas de vous rendre l'admiration qu'elles font naître; j'en abandonne l'expression aux sentimens qui dominent dans tous les cœurs, & qui se manifestent dans de si beaux momens. »